

FICHE INDIVIDUELLE DE TRAÇABILITÉ DES EXPOSITIONS ATMOSPHÉRIQUES



Dr Benoît ATGÉ – Médecin du travail – AHI 33 – Bordeaux

Emilie BUSSY – Technicienne HSE, IPRP – AHI 33 – Bordeaux

Dr Yves GOUJON – Médecin du travail, toxicologue, IPRP – AHI 33 – Bordeaux

Jérémy ROBERT – Technicien HSE, IPRP – AHI 33 – Bordeaux

Tous les auteurs cités ci-dessus composent la cellule d'évaluation du risque chimique « évaltox » du Service de Santé au travail AHI 33 de Gironde.

Introduction :

L'équipe de santé au travail archive les résultats des évaluations individuelles et collectives des expositions à des agents chimiques dangereux (ACD), conformément à la réglementation, en veillant à l'établissement de leur lien réciproque au sein du dossier médical en santé au travail (DMST) et du dossier d'entreprise.

Objectif :

Il s'agit de documenter les expositions et d'archiver les résultats pour l'entreprise et pour chaque travailleur. Dans les cinquante années qui suivent la fin de l'exposition, les informations recueillies pendant la vie professionnelle du travailleur doivent être disponibles afin de renseigner un lien éventuel avec la survenue d'une pathologie dont il serait ultérieurement victime. C'est d'autant plus nécessaire que certaines pathologies se déclarent avec une latence souvent très élevée.

Méthodologie :

Tous les documents sont archivés sous format PDF dans le progiciel de l'AHI33 et sont référencés de façon pérenne. Les synthèses écrites de surveillance biologique des expositions professionnelles (SBEP) et les rapports de métrologie des concentrations atmosphériques en ACD sont archivés dans le dossier d'entreprise. Les résultats individuels des travailleurs, biomarqueurs et concentrations atmosphériques sont archivés dans leur DMST. Dans tous les cas, le médecin du travail veille au respect du secret médical et industriel.

Action :

Une première fiche individuelle de traçabilité des expositions atmosphériques a été créée en 2012. Archivée dans le DMST, elle précise les niveaux d'exposition du travailleur, les caractéristiques de son poste de travail, ainsi que la référence du rapport d'interprétation des résultats du groupe de travailleurs auquel il appartenait, permettant ainsi de relier l'individuel au collectif. Depuis, 629 fiches ont été éditées.

Discussion :

Afin de parvenir à une réelle traçabilité, cette action doit être continue. Nous établissons des plans de prélèvement pour la SBEP ou pour la métrologie atmosphérique afin d'obtenir des résultats comparables d'une intervention à la suivante. Cependant, les paramètres des postes étudiés (tâches, charge de travail, composition des équipes) ainsi que les conditions de métrologie ou d'analyse peuvent changer et influencer les résultats d'exposition.

Conclusion :

Produite en parallèle des résultats de SBEP et intégrée comme ceux-ci dans le DMST, la fiche individuelle de traçabilité des expositions atmosphériques est une avancée majeure de la démarche de traçabilité engagée par le SSTI (Service de Santé au Travail Interentreprises).



Pour contacter l'auteur de cette communication : jeremy.robert@ahi33.fr